

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 juin 2010

URBANISME COMMERCIAL - (n° 2566)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 72

présenté par
M. Piron

ARTICLE PREMIER

Compléter l'alinéa 16 par les mots :

« de la commune d'implantation ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.